

## **5.1 : Les responsabilités de l'employeur**



Les employeurs devraient prendre toutes les mesures possibles afin de favoriser l'accessibilité pour tous les candidats. Par exemple :

- Lorsque vous planifiez une entrevue, faites savoir à tous les candidats que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande pour les candidats en situation de handicap.
- Choisissez des lieux d'entrevue accessibles aux candidats en situation de handicap.
- Identifiez des places de stationnement accessibles.
- Donnez des directives claires concernant le lieu de rencontre.
- Expliquez au personnel de la réception comment interagir adéquatement avec des personnes en situation de handicap.
- Fournissez à tous les candidats des renseignements précis concernant le processus de sélection.

Soyez accueillant et ouvert d'esprit comme vous le seriez pour tout autre candidat. Ne formulez pas d'hypothèses sur le handicap d'une personne ou sur des limites qui n'existent pas en réalité. **Certains handicaps peuvent être non visibles.**

### **Conseils pour mener des entrevues avec succès :**

- Formez un comité d'entrevue afin d'assurer une certaine impartialité.
- Choisissez des employés qui comprennent les enjeux liés à la diversité et aux handicaps.
- Utilisez le soutien ou les renseignements fournis par les fournisseurs de services représentant les candidats ou sur le site Web d'Optez pour le talent.
- Optez pour un comité d'entrevue diversifié afin que des membres puissent clarifier certaines réponses du candidat que d'autres pourraient ne pas bien comprendre.
- Envisagez de changer les normes utilisées, ou d'en ajouter pour évaluer les candidats. Ajouter des éléments comme surmonter des défis, de nouvelles perspectives et la capacité de résoudre des problèmes aux séries de compétences recherchées peut permettre aux employeurs de reconnaître la valeur de candidats issus de groupes de diversité.

**Sources :**

<sup>1</sup>Conseil Canadien de la Réadaptation et du Travail (CCRT).

<sup>2</sup>Fondations communautaires du Canada. Tiré du site Web du Conseil RH du Canada.

**Déclaration :**

*Optez pour le talent n'a ménagé aucun effort pour utiliser les mots les plus respectueux au moment de rédiger les présents documents. Nous sommes toutefois conscients que la terminologie la plus appropriée peut changer avec le temps. Nous avons rédigé ces documents avec l'intention de respecter la dignité et les droits fondamentaux de chacun.*